



CSEC du 30 sept 2020

AVIS DE LA CGT POLE EMPLOI SUR LE PROJET « NOUVEAU SUIVI »

Afin de réaliser des gains de productivité, la Direction Générale décide une nouvelle fois de « saucissonner » la mission de conseil à l'emploi en créant « le nouveau suivi des demandeurs d'emploi ».

Si bien entendu, nous sommes favorables à ce que les privés d'emploi qui le souhaitent puissent être suivis à distance ponctuellement, ce que la Direction Générale propose va bien au-delà d'une simple modalité de contact.

En instaurant le « nouveau suivi », vous allez priver les demandeurs d'emploi qui accepteront d'entrer dans ce suivi de toute possibilité de rendez-vous physique avec leur conseiller... sauf si le conseiller perçoit une « baisse du niveau de confiance » du DE dans sa recherche d'emploi. Il pourra alors le renvoyer sur un conseiller accompagnement. Oubliés le chômage de masse, les plans de licenciements, les secteurs économiquement sinistrés, le manque de formation qualifiante, les salaires au SMIC, les temps partiels imposés ou la précarité galopante : si le privé d'emploi n'est pas recruté, rien à voir avec le marché du travail, c'est juste une question de manque de confiance en lui ... pour certainement traverser la rue !

Si dans un 1^{er} temps, le nombre de portefeuilles « nouveau suivi » semble limité à 2000, avec Pix emploi et les potentiels ateliers prévus, **vos** **volonté** **semble** **bien** **être** **de** **pousser** **une** **majorité** **de** **privés** **d'emploi** **vers** **cette** **modalité**.

A ce « nouveau suivi » uniquement numérique, se rajoute l'expérimentation du suivi mutualisé inter agence. La CGT pourrait se satisfaire que la Direction Générale sorte enfin d'une logique exclusive d'individualisation du suivi des travailleurs privés d'emploi mais il n'en est rien. **Vous préparez toutes les conditions pour que ce « nouveau suivi » ne soit plus réalisé dans les agences locales mais regroupé sur les plateformes centralisées départementales et/ou régionales** ; avec le risque dans un 2nd temps, que **les implantations territoriales soient revues à la baisse** comme le préconise la Cour des comptes.

Vous réduisez les activités du conseiller « nouveau suivi » à la revue de portefeuilles, à la prescription et à l'animation de réseaux ou d'atelier. Avec une classification basée sur les compétences mises en œuvre et non pas sur les qualifications de l'agent, le déroulement de carrière de ces collègues, risque d'être fortement impacté. En effet, au vu des attendus prévus dans l'accord classification, les activités réalisées ne permettront pas d'accéder au niveau E, voire au niveau D. S'ils sont déjà dans ces niveaux à leur prise de poste, plus aucune promotion ne sera alors possible. De plus, en créant deux nouvelles dominantes dans l'emploi de conseiller au sein des agences de proximités : conseiller « suivi » et conseiller « accompagnement », vous rendez les conditions de mutation encore plus difficiles pour les conseiller à l'emploi en « suivi ». **Les Conseillers à l'emploi de la dominante « suivi » vont donc se retrouver être des conseillers sous employés au regard de leur qualification, sans perspectives de déroulement de carrières et avec une activité réduite auprès des usagers.**

Pour l'ensemble de ces raisons, **la CGT Pôle Emploi et ses éluEs au CSEC émettent un avis défavorable sur ce projet de « nouveau suivi »**. Par ailleurs, la CGT Pôle emploi et ses EluEs au CSEC exigent que la séparation en deux dominantes du conseiller emploi « accompagnement – suivi » et donc de la création de la dominante « suivi » dans le cadre du Référentiel des métiers de Pôle emploi fassent partie d'une consultation ultérieure du CSEC après que l'Observatoire National des Métiers (ONM) ait pu mener à bien l'ensemble de ses missions conformément à l'accord du 14 décembre 2009. En ce sens, la CGT Pôle emploi et ses les éluEs au CSEC n'ont pas participé au vote sur l'évolution du référentiel métier car il ne respectait pas l'accord de l'ONM.

Cette consultation a été scindée en deux unilatéralement par les représentants de la Direction contrairement à l'ordre du jour signé et après le refus du Président du CSEC d'une suspension de séance proposée par les éluEs CGT.

Consultation sur le Nouveau Suivi : POUR : 8 (CFDT, CGC) - Abst : 1 (SNAP) - CONTRE : 3 (CGT, STC) - NPPV (FO)

Consultation sur la dominante « suivi » : POUR : 1 (SNAP) – Abst : 4 (CGC, STC) – CONTRE : 5 (CFDT) – NPPV (FO, CGT)

Elus et RS CGT CSEC : Pierre Athenour (Titulaire) ; Rodrigue Petitot (Titulaire - Com Eco) ; Guillaume Bourdic (RS) ;

Loïc Kerdraon (Sup - CSSCTC) ; Dimitri Magnier (Sup - CSSCTC) ; Jeannine Gemieux (Sup - CSSCTC)

CGT Pôle emploi - 38 rue des frères Flavien - 75020 Paris - syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr